



**44° RONDE LIMOUSINE REGION LIMOUSIN
VASSIVIERE
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES
10-11-12 JUIN 2010**

BRIEFING CONCURRENT

L'organisateur et la direction de course vous souhaitent la bienvenue en tant que concurrent de la 44^{ème} Ronde Limousine Région Limousin Vassivière. Vous voudrez bien prendre connaissance et avec une grande attention de ce document officiel.

Rappel : **De par son engagement, un concurrent s'engage à respecter les textes officiels et toutes les dispositions s'y rattachant. Le briefing fait partie intégrante des règles.**

TELEPHONE DES URGENCES:

Pendant toute la durée du rallye, vous pouvez contacter la direction de course au numéro de téléphone suivant :

05 55 37 73 13

Veillez enregistrer ce numéro dans vos téléphones portables. Vous devez obligatoirement appeler ce numéro en cas d'abandon et/ou d'accident, que ce soit en E.S. ou sur les secteurs de liaison.

REGLES IMPERATIVES

REGLE DE BASE N° 1 :

Vous ne devez jamais vous arrêter sur une ES si le passage est possible, même au ralenti, même dans les bas côtés. Vous prévenez le POINT STOP de ce que vous avez vu, la direction de course interviendra si elle le juge nécessaire.

REGLE DE BASE N° 2 :

Il n'y a aucune obligation pour la direction de course de dépanner des voitures arrêtées, même celles empiétant sur la route, même celles en trajectoire. Les pilotes suivants sont prévenus par la présence du triangle et éventuellement les commissaires agitant un drapeau jaune. AUCUN dépannage ne sera fait pendant le déroulement de la course.

REGLE DE BASE N° 3 :

Quand vous avez un triangle sur la route et/ou une signalisation par drapeau jaune présenté par les commissaires, VOUS DEVEZ FAIRE EN SORTE de ralentir et prendre toutes les dispositions pour passer l'obstacle ainsi signalé. Si vous ne respectez pas cette règle de sécurité, vous serez sévèrement sanctionnés. Il est inadmissible qu'une voiture signalée arrêtée soit heurtée par une autre dont le pilote n'a pas pris les précautions élémentaires. (Il n'y a pas de Responsabilité Civile matérielle entre deux concurrents en E.S.).

REGLE DE BASE N° 4 :

Les consignes données par la direction de course sont impératives et doivent être respectées. Il en va de votre sécurité et de celle des autres. C'est également le cas quand un directeur de course décide de faire une déviation (l'assurance sera toujours valable).

RESPECT DES REGLES DU CODE DE LA ROUTE

Plus que n'importe quel usager, vous devez impérativement **respecter le code la route**, y compris pendant les reconnaissances. Toutes infractions relevées par les forces de l'ordre ou par nos juges de faits seront sanctionnées fermement.

Il vous est rappelé :

- Qu'il est interdit de chauffer les pneus : pénalité d'UNE minute pour la 1^{ère} infraction, exclusion à la suivante)
- Que votre voiture doit être conforme à la réglementation, notamment en ce qui concerne les plaques d'immatriculation
- Que vous êtes responsables des agissements de votre équipe d'assistance et de vos accompagnants
- Que vos plaques d'immatriculation doivent être conformes
- **Que le port du casque et du HANS est strictement interdit sur la totalité des parcours routiers de liaison.**

ATTITUDE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT SUR UNE ES

VOUS ARRIVEZ SUR LES LIEUX D'UN ACCIDENT (même grave) D'UN CONCURRENT QUI VOUS PRECEDE :

D'une façon générale, les moyens de prévenir les secours se font par l'intermédiaire des postes radios des commissaires, les éventuels postes intermédiaires et les points stop.

1. **Vous ne vous arrêtez pas.** Si vous le faites, vous allez bloquer les secours qui peuvent arriver derrière vous et les retarder.
2. Vous faites en sorte de passer l'obstacle, même en passant dans le bas côté, même au ralenti **et vous continuez**
3. **Vous prévenez un poste radio et/ou le Point Stop** en donnant des détails sur ce que vous avez vu. Vous serez beaucoup plus efficaces en faisant de la sorte que de rester sur place.
4. Vous pouvez également utiliser le n° de téléphone d'urgence.
5. **Vous n'avez pas le droit de bloquer les autres concurrents.** Le non respect de cette règle sera sanctionné, car vous allez gêner les secours

VOUS ETES VICTIME D'UN ACCIDENT

1. Vous essayez de garer au mieux votre voiture si c'est possible.
2. **Vous allez poser votre triangle** de sécurité à une distance suffisante pour prévenir les concurrents suivants de ralentir.
3. **Vous présentez aux concurrents suivants, le panneau CROIX ROUGE** si vous avez besoin d'une assistance médicale urgente et grave, ou le panneau **OK** si tout va bien
4. Vous essayez d'appeler le n° de téléphone d'urgence au P.C.
5. **Vous n'avez pas le droit (c'est impératif) de bloquer ou de ralentir d'autres concurrents.** Vous serez sanctionnés si vous le faites.

ACCIDENT SUR UN SECTEUR DE LIAISON :

Vous êtes considéré comme un usager normal.

- En cas d'accident corporel, vous prévenez les secours habituels (le 15 et/ou 18)
- Pour les accidents matériels, vous remplissez un constat amiable. Dans votre partie, vous notez le nom du rallye. C'est lui qui est assuré.
- Vous téléphonez de toute façon au P.C. au numéro d'urgence.

PS : L'assurance RC du rallye vous couvre pour tous les dommages causés à des tiers sur tout le rallye. Si vous êtes dans votre droit, un recours contre le tiers peut être effectué. Il ne peut y avoir aucun recours entre eux concurrents.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Vous êtes tenus de :

- laisser propre tous les endroits où vous trouverez et en particulier sur le Parc d'Assistance
- modérer au maximum le bruit de votre véhicule et en particulier sur les secteurs de liaison

ABANDONS :

Vous devez déclarer votre abandon par téléphone au n° d'urgence : C'est OBLIGATOIRE

En cas d'abandon VOUS DEVEZ rendre votre carnet de bord à toute demande des officiels. Ne pas le faire vous expose à des sanctions. Rendre ou non son carnet de bord n'a AUCUNE INFLUENCE sur la couverture d'assurance.

DEPANNAGES :

Les dépanneuses mises à la disposition de la direction de course par l'organisateur ont pour seule mission de DEGAGER la route de course en cas d'OBSTRUCTION TOTALE, pour rétablir un passage. **Ce qui veut dire que si une voiture est dans le bas côté, si elle gêne, si elle est en trajectoire, elle ne SERA PAS DEPANNEE.**

La mise en œuvre des dépanneuses est de la seule responsabilité du directeur de course.

EN AUCUN CAS un concurrent ne peut EXIGER le déplacement de sa voiture, y compris entre deux passages.

Le dépannage demandé par la direction de course consiste seulement à mettre la voiture en dehors de la route.

Les concurrents font leur affaire des dépannages et transports divers (qui peuvent être négociés directement par vous même avec les dépanneurs du rallye APRES LE RALLYE)

ASSURANCE R.C.

Vous êtes couverts en responsabilité civile, à partir de la descente de votre voiture du plateau pour vous rendre aux vérifications, jusqu'à l'ouverture du parc fermé d'arrivée du rallye, sur tout le parcours de l'épreuve. En cas d'abandon, l'assurance RC reste acquise jusqu'à la fin de l'ES (balai) ou éventuellement, le retour vers le parc d'arrivée par l'itinéraire le plus court. En cas de doute, appeler le n° d'urgence. La garantie cesse quand le véhicule est sur plateau. Elle ne couvre pas en particulier les voitures de reconnaissances, des ouvriers, etc...

SOYEZ PRUDENTS ET BON RALLYE